Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20260528-2026_13_05_21-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PÉVER

Séance du vendredi 13 mai 2026

20 heures

Mairie de Saint-Péver

DELIBÉRATION

2026_13_05_21 Désignation des membres au sein des commissions et groupes de travail thématiques de Leff Armor Communauté

.Le conseil communautaire du 28 avril 2026 a acté la composition de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ainsi que de la création et de la composition de la commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Lors de la séance, les élus ont acté la mise en place de commissions et de groupes de travail thématiques.

Il convient de désigner les membres de ces commissions.

1-Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT doit être obligatoirement composée de conseillers municipaux ou communautaires des communes membres de Leff Armor communauté.

La loi ne fixe aucune règle quant au nombre de membres de la CLECT. Pour autant, chaque commune membre de l'EPCI doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT (article 1609 nonies C IV § 1er du Code Général des Impôts).

Chaque commune désigne un représentant (conseiller municipal ou communautaire) et un suppléant.

Cette commission a vocation à se réunir à l'occasion des transferts de compétences des communes vers l'intercommunalité, afin d'évaluer les charges transférées à cet effet.

Cette commission se réunira à d'autres fins pour travailler, par exemple, sur les grands enjeux financiers et fiscaux du bloc communal ou le financement des services communs.

Lors de la première séance de la CLECT, les membres éliront eux-mêmes un(e)

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20260528-2026_13_05_21-DE

président(e) et un(e) Vice-président(e) et fixeront les modalités de fonctionnement de la commission.

2- Création et composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

La commission intercommunale des impôts directs, est créée pour la durée du mandat.

Elle est composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants. Le Conseil communautaire doit proposer au directeur départemental des finances publiques (DDFIP) une liste de 20 commissaires titulaires et autant de suppléants, parmi lesquels le DDFIP choisit les 10 commissaires titulaires et les 10 commissaires suppléants qui siègeront à la CIID.

Les communes étaient invitées à présenter au total 40 commissaires

: désignation de 2 commissaires pour les 13 communes les plus peuplées et désignation de 1 contribuable pour les 14 autres.

La commune de Saint-Péver doit ainsi désigner un contribuable.

3-Création des commissions et groupe de travail thématiques et facultatifs

Un EPCI a la faculté de créer des commissions thématiques chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Elles ne sont pas dotées de pouvoirs décisionnels, mais elles représentent des instances de débats et de réflexion.

Les commissions peuvent être permanentes, c'est-à-dire se prolonger pendant toute la durée du mandat, ou être ponctuelles.

Pour le mandat 2026-32, sont mises en place :

-*1 commission thématique permanente fermée* (commission «ressources»), réservée aux conseillers communautaires,

- *5 commissions thématiques permanentes ouvertes* :

Les commissions et groupes de travail thématiques sont composés d'un conseiller municipal ou communautaire par commune et d'un suppléant.

- ✓ Commission «Développement économique, emploi & insertion par l'activité économique",
- ✓ Commission «Petite enfance, enfance et jeunesse»
- ✓ Commission «Développement culturel»
- ✓ Commission «Aménagement, habitat, gens du voyage & mobilités»
- ✓ Commission «Déchets»

La thématique« environnement et ressources naturelles » est intégrée au conseil

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20260528-2026_13_05_21-DE

d'exploitation de l'eau et l'assainissement.
Les agents de Leff Armor élus municipaux ne peuvent être désignés dans les commissions en lien avec leur métier.

-3 groupes de travail thématiques :

- ✓ Groupe de travail «climat»
- ✓ Groupe de travail «Développement sportif»
- ✓ Groupe de travail «Coopération décentralisée»

Il est précisé que depuis la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019, en cas d'empêchement, le membre peut être remplacé par un conseiller municipal de la même commune, désigné par le Maire.

Le conseil municipal décide par :

Présents	10	Pouvoir	1	Votants	11	Absent	1
Voix pour	11	Voix contre	0	Abstention	0		

DE DESIGNER :

Membre de la CIID : M. Philippe MAINGOURD

Membres de la CLECT :

Une titulaire : Mme Angélique GAUTIER
Une suppléante : Mme Hélène BAHEZRE

Membres de la Commission «Développement économique, emploi & insertion par l'activité économique" :

Une titulaire : Mme Alexandra LE GUILLOUX
Une suppléante : Mme Elodie GAUTIER

Membres de la Commission «Petite enfance, enfance et jeunesse» :

Une titulaire : Mme Elodie GAUTIER
Une suppléante : Mme Angélique GAUTIER

Membres de la Commission «Développement culturel» :

Un titulaire : M. Philippe MAINGOURD
Un suppléant : M. Fabien LE COUSTER

Membres de la Commission «Aménagement, habitat, gens du voyage &

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 022-212203228-20260528-2026_13_05_21-DE

mobilités» :

Un titulaire : M. Didier MALARGÉ
Un suppléant : M. Fabien LE COUSTER

Membres de la Commission «Déchets» :

Un titulaire : M. Didier MALARGÉ
Une suppléante : Mme Alexandra LE GUILLOUX

Membres du Groupe de travail «climat» :

Une titulaire : Mme Pascale LE YAN
Une suppléante : Mme Hélène BAHEZRE

Membres du Groupe de travail «Développement sportif» :

Un titulaire : M. Fabien LE COUSTER
Un suppléant : M. Stéphen DISSERBO

Membres du Groupe de travail «Coopération décentralisée» :

Un titulaire : M. Philippe MAINGOURD
Un suppléant : M. Mickaël LE MOIGN

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire

Pascale LE YAN

MAIRIE DE SAINT-FEVER 22720 Côtes d'Armor

Le Maire

Jean JOURDEN